

*Scaphoideus titanus*

## LEVIER 1

## SURVEILLANCE DU VECTEUR

## Principe et objectifs

>> La cicadelle *Scaphoideus titanus*

vectrice de la flavescence dorée de la vigne est originaire du continent Nord Américain. La gestion des populations de l'insecte est conditionnée par sa présence simultanée avec celle du phytoplasme de la flavescence dorée qui est classée organisme de quarantaine au niveau européen (Règlement 2019/2072/UE) et fait l'objet au niveau national d'un arrêté ministériel en date du 27 avril 2021, précisant les mesures de lutte contre cette maladie et contre son agent vecteur.

>> La surveillance du vecteur est primordiale pour connaître le risque de propagation du phytoplasme de la flavescence dorée et elle permet de justifier la présence ou l'absence de *Scaphoideus titanus*. Elle se réalise en premier lieu via l'observation des formes larvaires sur les feuilles et par un piégeage à l'aide de pièges englués chromo-attractifs.

Cette surveillance permet d'évaluer le risque de propagation de la flavescence dorée, couplée au génotypage des phytoplasmes, pour évaluer la nécessité d'une éventuelle lutte insecticide dans les zones délimitées par Arrêté préfectoral.



**Larve stade  
L1, L2 ou L3**

Taille de 1 à 3.5 mm

**Larve stade L5**

Taille : env. 5.5 mm  
Point noir reconnaissable  
à l'extrémité de  
l'abdomen.

**Adulte**

Taille de 5 à 5,5 mm  
Reconnaissable à sa  
couleur marbrée.

## Éléments techniques

*Mise en œuvre et précisions d'application*

>> La surveillance de la présence de *Scaphoideus titanus* via l'observation des formes larvaires consiste à retourner les feuilles réparties sur l'ensemble de la hauteur de végétation, pour détecter une des 5 formes larvaires non-ailées de *Scaphoideus titanus*. Le piégeage est réalisé à l'aide de pièges jaunes englués chromo-attractifs.



← **Piège englué chromo-attractif  
installé en parcelle de vigne.**

## Critères de réussite

>> Il est important d'adapter la surveillance en fonction de la zone géographique et des conditions climatiques. En général, la surveillance se réalise à partir du mois de mai jusque fin août, principalement par des techniciens.

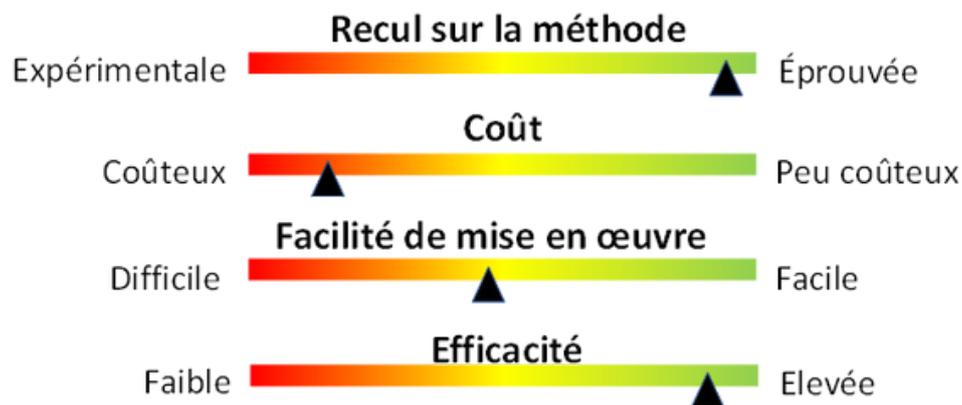
### Atouts

- Nécessite peu de matériel
- Permet de justifier l'absence du vecteur
- Permet d'adapter la stratégie de lutte lorsqu'ils ne sont pas obligatoires

### Contraintes/Limites

- Relevés et observations chronophages
- Demande beaucoup d'attention
- Le coût de la main d'œuvre (déplacement, temps d'observation...)
- Connaissances techniques pour reconnaître la cicadelle
- Observation des larves pas toujours réalisables si les conditions météorologiques sont dégradées.

## Faisabilité



## Pour aller plus loin...

>> [DRAAF, DGAL, ANSES, Fiche de reconnaissance surveillance officielle des organismes nuisibles réglementés ou émergents, 2022.](#)

## LEVIER 2

## RETRAIT DES BOIS DE TAILLE ET L'ÉPAMPRAGE

## Principe et objectifs

- >> Le retrait des bois de taille peut entraîner une baisse des populations de cicadelles l'année suivante de l'ordre de 25 % en détruisant les œufs. Il est préférable d'exporter le bois de la parcelle pour le valoriser dans une filière type granulés ou de broyer les bois de taille et d'enfouir.
- >> L'épamprage consiste à enlever régulièrement les rejets du tronc afin de compliquer l'accès des cicadelles aux feuilles hautes.
- >> Ces mesures prophylactiques sont largement insuffisantes pour maîtriser les populations de cicadelles mais peuvent contribuer à en réduire le niveau.

## Éléments techniques

*Mise en œuvre et précisions d'application*

- >> Peut se réaliser mécaniquement ou manuellement.
  - Broyage sur place, puis travail du sol
  - Retrait des bois de taille pour compostage
  - Retrait des bois pour les valoriser en combustion
  - Epamprage régulier du tronc

*Critères de réussite*

- >> Les bois retirés de la parcelle doivent être exportés (et possiblement valorisés dans une filière) ou enterrés et non pas entreposés à proximité d'une parcelle de vigne.
- >> L'épamprage doit être sévère et réalisé régulièrement.

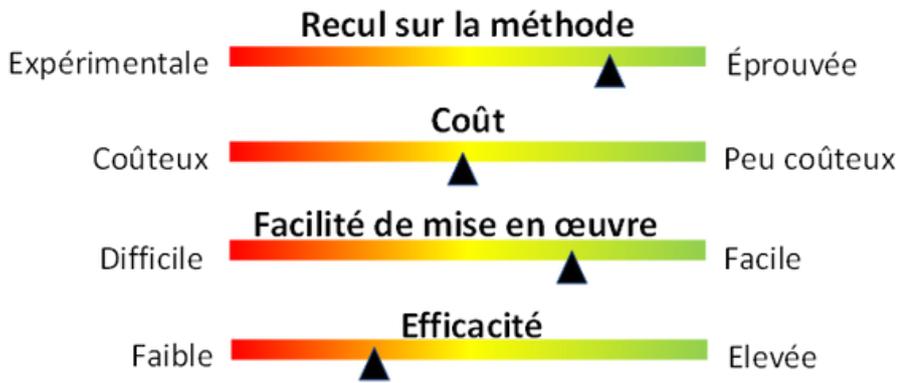
**Atouts**

- Le retrait des bois peut se faire en période plus calme dans les travaux viticoles (hiver)
- Les bois de taille peuvent être valorisés (compostage ou combustion)
- L'épamprage permet de baisser les populations de cicadelles adultes dès la première année

**Contraintes/Limites**

- Baisse assez faible de la population (maxi 25%)
- Nécessite du matériel si réalisé mécaniquement

## Faisabilité



**Rappel réglementaire : Certains traitements sont obligatoires en cas de présence de flavescence dorée.**